

À cet égard, Renaud Maes et Chedia Leroij, deux chercheurs de l'ULB, pointent par voie de presse, dans L'Écho du 29 septembre, deux éléments importants à mettre à jour dans cette assemblée. Selon leurs travaux, d'une part, la première cause de la prostitution, qu'elle soit étudiante ou non, demeure la précarité. D'autre part, les politiques urbanistiques et le développement des technologies de l'information et de la communication participent au déplacement de l'offre et de la demande prostitutionnelles de nos rues vers internet.

Ce déplacement n'est pas anodin, car il rendrait invisibles certaines pratiques et isolerait plus encore certains publics fragilisés, tel que celui des prostituées. Cependant, toujours selon Renaud Maes, avec l'accroissement des inégalités, renforcées par notre conjoncture économique a fortiori difficile pour les familles monoparentales, on assiste à l'arrivée de nouvelles venues issues de la classe moyenne, étudiantes ou jeunes mères de famille, qui ne se définissent pas comme des prostituées.

Ces nouvelles venues, qui ont connaissance des aides dispensées via nos CPAS - apparemment une minorité -, seraient particulièrement défiantes vis-à-vis de ces derniers. En outre, elles ne seraient représentées par aucune association de travailleuses du sexe, dans la mesure où, précisément, elles ne se définissent pas comme des prostituées. Dès lors, elles seraient donc doublement rendues invisibles.

Madame la ministre, ces différents constats m'interpellent et doivent nous interpeller. Dès lors, j'espère que vous pourrez m'éclairer sur les points suivants.

En juin 2015, vous souhaitiez vous engager dans l'étude du phénomène prostitutionnel via la Commission communautaire commune, et ce, avec un budget de 10.000 euros. Vous souhaitiez cibler tout particulièrement la prostitution étudiante. Pourriez-vous nous communiquer les détails et les résultats de cette étude ?

Ensuite, j'ai appris par le même article de L'Écho que vous comptiez créer un groupe de travail bruxellois sur le fait prostitutionnel. Pouvez-vous nous en dire plus ? Qui le constituera ? Quel est son agenda ? Quels seront ses objectifs ? Une attention particulière sera-t-elle accordée à ce public de jeunes prostituées rendu invisible ?

Existe-t-il des programmes d'accompagnement spécifiques ou des actions concrètes qui visent à sensibiliser les jeunes aux enjeux de cette prostitution étudiante ? Si oui, quels sont-ils ? Par ailleurs, quelles actions comptez-vous entreprendre pour mieux promouvoir les aides et les accompagnements sociaux existants auprès de ce jeune public ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- La prostitution est désormais considérée comme une violence. Elle est incluse à ce titre dans le Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basées sur le genre et dans le Plan d'action intra-francophone contre les violences intrafamiliales et sexistes.

Nous avons été nombreuses et nombreux à nous indigner de la campagne orchestrée par un site de rencontres qui propose aux jeunes filles de vendre leurs charmes à des hommes riches. Le slogan s'adressait directement aux étudiantes en les invitant à améliorer leur style de vie et leur quotidien en fréquentant un « sugar daddy ».

Une caravane publicitaire a circulé dans les rues de Bruxelles, sans qu'on puisse y échapper, aux abords d'une université qui est tout de même une porte vers l'émancipation.

Cette campagne scandaleuse va à l'encontre de l'égalité hommes-femmes et sous-entend qu'une femme ne peut être indépendante sur le plan financier sans l'apport d'un homme et que, en tout cas, elle a besoin de se faire entretenir.

C'est inacceptable ! C'est une incitation à la prostitution et à la débauche, un appel à la marchandisation du corps, une banalisation de la prostitution, une exploitation de la détresse matérielle, affective, relationnelle et sociale des étudiants les plus vulnérables. La polémique et l'indignation ont abouti à l'introduction de plaintes par les mondes politique, associatif, universitaire et civil. Des communes ont, dans la foulée, interdit la circulation de la caravane sur leur territoire. Le Jury d'éthique publicitaire (JEP) s'est également penché sur la question.

Cette polémique met en exergue la problématique des publicités sexistes dans les médias et dans la rue, mais également les modèles qu'elles véhiculent et leurs conséquences sur les mentalités. Car en renvoyant à une image de soumission et d'infériorité ainsi qu'à des stéréotypes sexistes, ils participent à l'illégalité et à la violence. Il serait vraiment temps que les pouvoirs publics se saisissent de cette question avec force pour trouver un équilibre entre dignité de la personne humaine et liberté de création. Il faut des campagnes de sensibilisation fortes contre le sexisme, notamment à l'adresse du monde de la publicité.

Cette polémique a également mis en évidence un phénomène tabou et occulté, celui de la prostitution étudiante. Ce phénomène touche un public de plus en plus précarisé et vulnérable en raison de l'âge, des difficultés financières et sociales, de l'isolement, de la rupture des liens familiaux et sociaux ou simplement du fait qu'il est méconnu des services sociaux. Ne nous leurrions pas. Nous faisons également face à une évidence, celle de la société consumériste qui incite à la consommation effrénée et dans laquelle la fin parvient à justifier les moyens.

En réponse à une intervention de Mme Susskind il y a deux ans sur la question de la prostitution, vous disiez que les rares travaux réalisés jusqu'à alors en la matière par le docteur Renaud Maes, sociologue et chercheur à l'ULB, démontraient qu'il s'agissait bien d'une activité prostitutionnelle à part entière à laquelle un temps significatif était consacré et qui engendrait un investissement matériel et psychologique très intense, pour des rétributions qui sont dérisoires.

Nous sommes donc loin du cliché selon lequel il s'agit d'un type de prostitution qui viserait uniquement à se faire un peu d'argent de poche ou à acheter un ordinateur, un vêtement, voire à partir en vacances.

Avez-vous des données sur la prostitution étudiante tant féminine que masculine ?

Vous prévoyiez de lancer une étude sur les nouvelles formes de prostitution, telles que la prostitution étudiante. Son objectif était d'acquérir davantage de connaissances sur les sujets que j'ai déjà évoqués, de collecter, d'actualiser et d'objectiver les données.

(Remarques de Mme Céline Fremault, ministre)

Elle devait compléter l'étude réalisée par la Région bruxelloise sur la prostitution de rue et en vitrine. Où en est-elle?

(Remarques de Mme Céline Fremault, ministre)

Qu'en est-il des campagnes de prévention ? Il est urgent de lancer de telles actions pour contrecarrer le discours sexiste ambiant. Il faut aussi informer les jeunes à propos des structures d'aide existantes pour éviter qu'ils entrent dans le cercle de la prostitution dont il est très difficile de sortir.

(Applaudissements de Mme Simone Susskind, députée)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Madame Sidibé, l'étude qui a été largement commentée la semaine dernière dans Le Soir et L'Écho est bien celle que j'ai commandée il y a deux ans.

(Remarques de M. Emmanuel De Bock, député)

Non, cela n'a rien à voir avec la Communauté française.

Madame Sidibé me demande à quel moment nous aurons les résultats de cette étude, mais les données publiées la semaine dernière proviennent de cette étude. C'est la raison pour laquelle Mme Susskind m'interroge à ce sujet.

Je vous remercie pour vos questions, qui vont me permettre d'épingler certains aspects de cette étude sur la prostitution étudiante, réalisée à ma demande. C'était bien avant le scandale et l'émotion légitime suscités par la publicité affichée sur des remarques par l'exploitant du site « RichMeetBeautiful » et la surenchère médiatique dont ce site internet, qui n'est malheureusement pas le seul de cette nature, a bénéficié.

Préalablement aux éléments de réponse qu'appelle le cadre de votre interpellation, je souhaite vous informer de la décision que le Jury d'éthique publicitaire (JEP) a rendue, ce 3 octobre, sur la publicité en question, à la suite des nombreuses plaintes qu'il a reçues. Sa décision est éloquente.

Le JEP considère qu'« en visant un public clairement féminin de jeunes et d'étudiantes et qu'en se référant manifestement à une situation financière précaire ou non satisfaisante, la publicité concernée est de nature à abuser de la vulnérabilité des destinataires de la publicité. » Le jury a dès lors estimé, sans équivoque, que cette publicité porte atteinte à la dignité humaine et qu'elle témoigne d'un manque de juste sens de la responsabilité sociale dans le chef de l'annonceur.

Si le jury n'a évidemment pas vocation à se prononcer sur la légalité des services faisant l'objet du site ou de leur

promotion, on peut incontestablement saluer cette décision. Elle remet en quelque sorte de l'ordre et réaffirme le sens des priorités à observer sur cette thématique, qui fait l'objet d'une banalisation grandissante, voire d'une complaisance outrancière de la part de certains.

Une précédente interpellation de Mme Susskind, au mois d'octobre 2015, m'avait déjà permis de mettre en lumière certains aspects ayant trait au phénomène prostitutionnel chez les étudiant(e)s, dont je soulignais qu'il est consécutif à la précarisation importante qu'on observe auprès d'une partie de la population étudiante. Je vous faisais effectivement part des résultats des premières recherches qui avaient déjà été menées par Renaud Maes, puisqu'il avait été désigné.

Ces recherches avaient notamment permis de dégager le fait que, loin des clichés habituellement véhiculés en ce domaine, les étudiants et étudiantes concernés consacraient à cette activité un temps significatif et un investissement matériel et personnel intenses. Il s'agit d'une activité prostitutionnelle à part entière, susceptible d'aboutir à un décrochage scolaire ou à un abandon total des études dans de nombreux cas.

L'étude comparative récente qui a également été réalisée par Renaud Maes et sa chercheuse adjointe, Chedia Leroy, porte notamment sur ces nouvelles formes de prostitution, dont la prostitution étudiante, mais aussi sur une prostitution occasionnelle, à laquelle ont notamment recours des mères de famille monoparentale précarisées. Cette recherche a été financée par la Commission communautaire commune, via le lancement d'un marché public de services attribué dans le cadre de la compétence de l'Aide aux personnes, dont j'ai la charge avec Pascal Smet.

L'étude se fonde sur la collecte et l'analyse de 25 entretiens réalisés selon la méthode de l'entretien compréhensif, qui vise à établir une forme de dialogue : les témoins recrutés fournissent à la fois un témoignage et une analyse de leur situation.

L'analyse confirme les premiers résultats qui avaient été obtenus en la matière. Ainsi et d'une façon générale, le recours à la prostitution par les personnes concernées est avant tout lié à une situation d'intense paupérisation et d'isolement social. Aucun des témoins interrogés dans le cadre de l'étude n'a ainsi de parents universitaires ou diplômés de l'enseignement supérieur. Tous viennent de milieux plutôt défavorisés.

En outre, le recours à l'aide sociale est, pour les témoins interrogés, devenu un tabou tellement important que le recours à une activité prostitutionnelle paraît vécu comme un moyen de répondre au prescrit de non-dépendance de l'aide sociale. D'ailleurs, le recours au CPAS n'est souvent même pas entrevu comme une solution.

L'étude fait également ressortir d'autres éléments saillants du phénomène, qui prend principalement racine et se développe sur internet par l'intermédiaire de sites comme celui que vous évoquez. L'apparition de sites de « sugardating » relève de ce développement, quand il ne s'agit pas d'applications plus banales de rencontres qui ont été détournées de leur fonction première par leurs utilisateurs.

Nous assistons à une véritable « uberisation » de la prostitution, qui s'exerce au moyen de plates-formes où l'euphémisation de l'activité est la règle, sous un vernis « glamour, cool et branché », mais où les personnes prostituées sont évaluées et classées par les clients via des systèmes d'étoiles et de récompenses.

Cela donne l'impression d'une violence symbolique moindre, mais les activités prostitutionnelles exercées via ces sites confrontent cependant les étudiantes et les étudiants qui s'y livrent à une mise en concurrence acharnée et à une immense brutalité - quand elle n'est pas physique - de la part des clients.

J'en viens plus précisément à vos questions.

Le travail qui a été réalisé sur la thématique de la prostitution étudiante est une étude de nature qualitative. Il existe, en effet, tant de lieux de prostitution sur internet qu'il est impossible d'en dresser une liste exhaustive. En outre, le caractère fortement caché, voire tabou de cette forme de prostitution ne permet pas de procéder à une estimation, ni précise ni générale, du nombre d'étudiantes et d'étudiants concernés.

De grandes enquêtes quantitatives menées dans des pays anglophones, comme le Royaume-Uni, l'Australie ou les États-Unis, suggèrent que la proportion d'étudiantes ou d'étudiants ayant recours à une forme de « sex work » - lap dance, stripshow, prostitution classique... - oscillerait entre 3% et 6%, dont environ 2% à 5% de prostitués.

En partant de l'hypothèse que le système social belge est plus efficace que celui des pays anglo-saxons, les chercheurs à la base de l'étude menée en Commission communautaire commune suggèrent que la part des étudiantes et étudiants se prostituant pourrait avoisiner une limite basse de 2%, ce qui signifierait environ 1.800 personnes prostituées étudiantes sur l'ensemble de la Région bruxelloise.

Il n'existe pas, à ce jour, de programme d'accompagnement spécifique destiné aux étudiants. Une difficulté supplémentaire résulte du fait qu'un nombre important des étudiantes et étudiants concernés ne reconnaissent pas le caractère prostitutionnel de leur activité et ne font donc pas appel aux associations d'aide classiques dans ce domaine. Ne disposant pas, au demeurant, des codes propres au milieu classique de la prostitution ni d'aide dans leur entourage, ils ne s'en trouvent que plus démunis et isolés.

Les chercheurs recommandent donc, à cet égard, de renforcer l'action de première ligne et la formation des acteurs de première ligne. D'une façon générale, les phénomènes prostitutionnels, en ce compris la prostitution étudiante, ne sont pas assez connus, ni maîtrisés par les travailleurs des institutions et associations, en dehors des associations classiques, spécialisées en prostitution de rue.

Il convient donc - selon les conclusions des chercheurs, qui vont émettre une série de recommandations - de sensibiliser les structures qui peuvent être confrontées à ce phénomène par des contacts avec les étudiants : services sociaux des établissements d'enseignement tels qu'écoles et hautes universités, centres de planning familial ou d'action sociale globale, maisons médicales, centres publics d'action sociale (CPAS). Il faut qu'ils dirigent les personnes concernées vers les associations spécialisées.

Ce qu'il faut, c'est un point d'accroche, et il ne s'agit pas du secteur associatif de base en matière de prostitution. Il faut sensibiliser de manière toute particulière les services d'action sociale des universités à la prévention de la prostitution étudiante. Des campagnes de sensibilisation devront être envisagées à destination des étudiants, pour assurer une information correcte sur les réalités qui se cachent derrière le discours branché, euphémisé, des sites concernés.

Comme je l'ai annoncé dans la presse à la suite de la publication de cette étude, un groupe de travail sera prochainement mis sur pied avec mes collègues du gouvernement de la Commission communautaire commune et de la Région, éventuellement en collaboration avec les autres entités fédérées concernées. Son objectif premier sera d'examiner l'ensemble des pistes de travail mises en exergue dans l'étude, puis de vérifier de façon chronologique comment mettre en œuvre rapidement toute une série de mesures qui sont urgentes à prendre dans ce domaine.

Je me chargerai de convoquer ce groupe de travail quand tout le monde aura eu l'occasion de prendre connaissance de cette étude, sachant que celle-ci fait plus de 200 pages, est assez dense en informations et riche en enseignements. Je vous invite vraiment à la découvrir, car elle soulève pas mal de questions.

Madame Susskind, voilà les informations que je pouvais vous donner à ce sujet. L'étude est donc terminée. Son analyse a demandé beaucoup de temps, car elle est très fournie. Au moment où la publicité des « sugar daddies » est apparue, l'étude était bouclée, ce qui nous a permis de tirer une série d'enseignements très complets. Il va de soi que les groupes de travail vont maintenant se mettre en place.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Susskind.

Mme Simone Susskind (PS).- Je remercie la ministre pour sa réponse claire et complète. Nous suivrons avec intérêt les réunions du groupe de travail.

Nous avons constaté votre réponse rapide, de même que celle de vos services, à cette campagne. Les véhicules publicitaires circulaient sans le moindre complexe. Les réactions, outre la vôtre, émanant d'une série d'acteurs politiques et associatifs, ont contraint cette société à retirer sa campagne.

La question est grave et nous suivrons avec vous les travaux du groupe de travail

Mme Céline Fremault, ministre.- Si les membres de l'assemblée le souhaitent, je peux transmettre l'étude² aux groupes politiques.

Mme la présidente.- C'est une excellente proposition. Je vous remercie.

² [Etude relative aux nouvelles formes de prostitution à Bruxelles et visant à l'obtention de données comparatives à l'égard de la prostitution et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle au sein de 3 villes européennes](http://www.pfb.irisnet.be/documents/compte-rendu-de-la-seance-pleniere-du-6-octobre-2017-annexe-2) - Collectif Formation Société - Education permanente - Cohésion sociale - 1^{er} octobre 2016 - <http://www.pfb.irisnet.be/documents/compte-rendu-de-la-seance-pleniere-du-6-octobre-2017-annexe-2>